

CONDITIONS D'ADHESION ET D'UTILISATION PROGRAMME CLUB AIRPORT PREMIER

Le programme Club Airport Premier (« **le Programme** ») est proposé par la société Aéroports de la Côte d'Azur (« **ACA** ») sise à l'Aéroport Nice Côte d'Azur, rue Costes et Bellonte BP 3331 – 06206 NICE Cedex 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 493.479.489, concessionnaire de l'Aéroport Nice Côte d'Azur (« **l'Aéroport** ») et de l'Aéroport Cannes-Mandelieu.

Les présentes Conditions d'Adhésion et d'Utilisation du Programme (« **les Conditions** ») s'appliquent tous les usagers de l'Aéroport Nice Côte d'Azur, qui souhaitent devenir membre du Programme et réunissent les conditions d'adhésion à ce dernier, telles que définies ci-après (« **les Membres** »).

ACA se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment et sans préavis ou, d'interrompre définitivement le Programme si ce dernier n'entre plus dans sa stratégie.

Les présentes Conditions figurent sur le site Internet www.nice.aeroport.fr. Ces dispositions prévalent sur tout autre document.

1. Présentation du Programme

1. a- Le Programme a pour objet d'améliorer la connaissance et la reconnaissance des usagers de l'Aéroport par ACA. L'adhésion au Programme permet aux Membres de bénéficier d'un crédit de CAPS.

1. b- Les CAPS représentent les points crédités sur le compte des Membres du Programme. Les CAPS ne peuvent être utilisés qu'aux fins expressément mentionnées aux présentes Conditions. Ils ne peuvent en aucun cas être transférés, légués, cédés ou combinés à titre gratuit ou onéreux avec le compte ou les CAPS de toute autre personne, Membre ou non du Programme. Les CAPS ne peuvent être convertis en espèces.

1. c- Les Membres du Programme pourront obtenir des services et/ou des réductions en fonction du nombre de vols effectués depuis l'aéroport de Nice et/ou d'achats effectués dans les boutiques et/ou depuis le Site internet de l'Aéroport de Nice www.nice.aeroport.fr, et en fonction du nombre de CAPS acquis et accumulés. Les Membres du Programme peuvent consulter le détail des avantages proposés sur le site Internet <http://www.nice.aeroport.fr/Passagers/INFOS-PRATIQUES/Voyageur-business/CLUB-AIRPORT-PREMIER/Avantages>

2. Conditions d'adhésion au Programme

2. a- Seules les personnes physiques, peuvent devenir Membre du Programme.

2. b- Les personnes morales ne peuvent pas être Membre du Programme.

3. Droits et Obligations incombant aux Membres du Programme

3. a- Toute personne souhaitant s'inscrire au Programme et remplissant les conditions requises aux présentes Conditions, doit remplir un formulaire d'adhésion disponible dans les aéroports ou sur le site Internet www.nice.aeroport.fr

3. b- L'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies sur le formulaire et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

3. c- L'adhérent accepte de fournir une adresse e-mail valide et qui lui est propre, sur laquelle il accepte de recevoir l'ensemble des communications (e-mails de fonctionnement et promotionnels) du Club.

4. Attribution des cartes du Programme

4. a- Tout nouveau Membre se verra attribuer un numéro de Membre et recevra une 1ère carte « Access » permettant de cumuler des points. En fonction de son nombre de points, chaque Membre est susceptible d'accéder par la suite au statut Gold (carte Gold à 1000 points) ou au statut Platinum (carte Platinum à 3000 points) (voir <http://www.nice.aeroport.fr/Passagers/INFOS-PRATIQUES/Voyageur-business/CLUB-AIRPORT-PREMIER/Avantages>)

4. b- La carte, délivrée au Membre (Accès ou Club Airport Premier), est strictement personnelle et non transférable.

4. c- En utilisant les cartes du Programme, les Membres du Programme s'engagent à respecter les présentes Conditions.

4. d- En cas de perte ou de vol d'une carte, le Membre est tenu d'en informer ACA le plus rapidement possible. Toutefois, en cas de pertes répétées, ACA se réserve le droit de facturer les cartes suivantes à l'adhérent.

4. e- Tout Membre se verra également attribuer une version dématérialisée/mobile de sa carte de Membre. Celle-ci est accessible uniquement sous réserve de l'installation préalable de l'application mobile Aéroport Nice (téléchargeable gratuitement) et d'une application de type « wallet » ou « porte-carte virtuel » sur le Smartphone du Membre (téléchargement de la carte virtuelle via l'application Aéroport de Nice et stockage dans le porte-carte virtuel). Cette carte virtuelle peut être utilisée dans les mêmes conditions que la carte physique.

Tout Membre ayant configuré son Smartphone pour bénéficier d'une carte de Membre virtuelle pourra bénéficier d'une option de connexion automatique au réseau WIFI gratuit de l'Aéroport (selon la disponibilité du réseau). Chaque Membre accepte d'utiliser le réseau Wifi de l'Aéroport en conformité avec les conditions d'utilisation de ce dernier, consultables en cliquant sur ce lien: <http://wifi.nice.aeroport.fr/cgu/cgufr.html>, qu'il reconnaît avoir lues et acceptées.

Cette option de connexion automatique sera dans un premier temps disponible pour les appareils mobiles type IOS, puis ultérieurement pour les appareils Android (les Membres sont invités à contacter ACA aux coordonnées mentionnées ci-après pour plus d'information).

5. Modalités diverses

5. a- En cas d'adhésions multiples, toute adhésion autre que la première approuvée par ACA sera annulée, de même que les CAPS portés au crédit de ces comptes.

5. b- Les nouveaux adhérents sont considérés comme Membres à la date de leur premier enregistrement sur l'une des bornes de vols de l'Aéroport.

5. c- Tout Membre doit immédiatement notifier par écrit à ACA tout changement de nom ou d'adresse. ACA pourra demander toute pièce justificative jugée nécessaire. Ces modifications peuvent également être effectuées en ligne sur le site Internet www.nice.aeroport.fr

5. d- ACA décline toute responsabilité en ce qui concerne les courriers en retard, égarés ou les erreurs de distribution.

6. Informations promotionnelles des Membres du Programme

6.a- ACA pourra fournir des informations aux Membres actifs, portant sur des promotions ou autres actions commerciales ainsi que sur les changements apportés au Programme. Les Membres pourront à tout moment demander par écrit auprès d'ACA leur désabonnement de cette liste d'information. Ce désabonnement engendrera automatiquement la suppression du compte de l'adhérent et la désactivation de sa carte.

6. b- On entend par « Membre actif », tout Membre dont le dossier n'a pas fait l'objet d'un archivage. L'archivage d'un dossier client s'effectue si aucun vol n'a été enregistré durant les 12 derniers mois

7. Contrôles et Exclusions des Membres du Programme

7. a- ACA se réserve le droit de demander aux Membres du Programme d'apporter la preuve, par tous moyens, qu'ils ont bien effectué les vols qui leur ont permis d'obtenir des CAPS.

7. b- ACA se réserve le droit d'exclure du Programme tout Membre :

- qui aurait fait un usage abusif des avantages qui lui étaient attribués en vertu du Programme ;
- qui aurait fait de fausses déclarations ;
- qui aurait frauduleusement enregistré des vols non effectués depuis l'Aéroport ;
- qui ne respecterait pas les présentes Conditions.

7. c- La personne exclue peut l'être pour toute adhésion ultérieure. En cas d'exclusion et/ou de clôture de compte, tous les droits attachés aux CAPS accumulés jusqu'alors sont perdus sans que le Membre, ou ses ayants droit, ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

7. d- La carte Club Airport Premier devra être restituée, à ACA, dans les 48 heures de l'exclusion et/ou de clôture de compte du Membre. A défaut de restitution volontaire, la carte sera désactivée.

8. Durée de l'adhésion

L'adhésion des Membres se clôturera automatiquement dans les cas suivants :

- en cas d'annulation du Programme n'entrant plus dans la stratégie d'ACA ;
- pour les raisons exposées aux articles 6.a et 7.b des présentes ;
- pour tout compte n'ayant pas enregistré de CAPS pendant deux années consécutives ;
- au décès du Membre. Il est précisé que les CAPS non utilisés à la date du décès seront annulés.

9. Données personnelles

9.1 Définition et utilisation des données personnelles

9.1 a- Les données personnelles (« **Données Personnelles** ») de chaque Membre du Club Airport Premier, recueillies et utilisées par ACA incluent l'ensemble des informations personnelles nécessaires à son adhésion au Programme, dont notamment :

- le nombre de points crédités sur son compte ou l'utilisation de ces derniers,
- les voyages effectués incluant vols, dates, fréquences etc... ;
- des informations collectées lorsque le Membre bénéficie des services, ou est en contact avec ACA ou avec l'un de ses partenaires, comme par exemple, les informations recueillies lors de l'utilisation et de la consultation du site Internet www.nice.aeroport.fr

9.1 b- Le traitement des données personnelles par ACA s'effectuera notamment :

- pour fournir des services aux Membres, ou les faire évoluer ;
- à des fins de comptabilité et d'audit, de sûreté et de sécurité, de prévention des fraudes et d'enquête, de développement, de maintenance et de test des systèmes ;
- dans le cadre de la gestion et de l'administration du Programme ;
- pour créditer et vérifier le compte des Membres quand cela est nécessaire ;
- pour déterminer un profil client dans le cadre d'autres analyses de marché ou d'études marketings effectués par la Direction Commerciale d'ACA ;
- pour communiquer aux Membres des informations sur le Programme, y compris pour les informer des avantages, en utilisant les données personnelles fournies ;
- pour présenter aux Membres du Programme d'autres produits ou services proposés par ACA ou ses partenaires ;
- à des fins de marketing direct par ACA ;
- afin de conduire des études de marché ;
- à toute fin de communication au Membre concerné.

9.1 c- Les Données Personnelles seront conservées au minimum pendant la durée de validité de la Carte Airport Premier ou Accès et ce pendant deux années supplémentaires afin que l'adhérent puisse être informé des nouveautés du Programme.

9.2 Protection des données personnelles

9.2. a- En adhérent au Programme, chaque usager accepte de transmettre ses Données Personnelles à ACA pour l'utilisation définie au 9.1, nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

9.2. b- Ces Données font l'objet d'un traitement informatique et sont uniquement destinées à ACA.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout Membre du Programme bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à ACA conformément à l'**article 12 « Contact »**.

9.2. c- ACA s'engage à garantir la confidentialité des Données Personnelles.

9.2. d- Les Membres du Programme ne souhaitant pas recevoir d'informations sur les produits et services d'ACA ou ses partenaires pourront le spécifier par écrit à tout moment. Dans ce cas, le compte de l'adhérent sera automatiquement supprimé et sa carte désactivée.

10. Propriété intellectuelle, droits d'auteur et copyright :

Mai 2017

La reproduction et/ou la représentation et/ou diffusion totale ou partielle, de quelque manière et par quelque moyen que ce soit, d'un ou plusieurs marques **AIRPORT PREMIER*** et/ou son logo, **Aéroports de la Côte d'Azur*** et/ou son logo, **Aéroport Nice Côte d'Azur*** et/ou son logo et **nice.aeroport.fr*** seul ou associé), est interdite sans accord exprès préalable et écrit d'Aéroports de la Côte d'Azur.

Le non-respect des prescriptions visées ci-dessus constitue un acte de contrefaçon pouvant engager la responsabilité pénale et/ou civile de son auteur, Aéroports de la Côte d'Azur se réservant le droit d'engager toute poursuite judiciaire à l'encontre dudit auteur.

* **AIRPORT PREMIER, Aéroports de la Côte d'Azur, nice.aeroport.fr** et **Aéroport Nice Côte d'Azur** sont des marques déposées.

11. Droit applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions sont soumises au droit français. Seule la version française des présentes prévaut en cas de litige.

Tout litige ou divergence relatif aux présentes Conditions sera soumis au droit français et à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Nice lieux d'exécution du contrat.

12. Contact

Toute demande ou communication d'informations, de précisions et réclamations éventuelles peut être adressée à ACA :

- Par courrier : Aéroports de la Côte d'Azur, Direction Marketing - Club Airport Premier - BP 3331- 06206 NICE CEDEX 3 – France.
- Par email : clubairportpremier@cote-azur.aeroport.fr
- Via le formulaire de contact en ligne sur le Site internet de l'Aéroport www.nice.aeroport.fr.